



CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2024

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINÉES

- Délibération n°2024/01/01 – Déclaration d'intention d'aliéner

Deux dossiers sont soumis à l'assemblée. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

- Délibération n°2024/01/02 – Chasse communale 2024-2033 : attribution du lot de chasse.

Le Conseil municipal attribue pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033 le lot de chasse unique à Monsieur BOUR Alfred, domicilié à Réding, pour un loyer annuel de 4600€, autorise le Maire à signer le bail de chasse avec Monsieur BOUR Alfred et se conforme à l'article 12 du cahier des charges-type pour régler avec le bénéficiaire du lot de chasse les différents frais en sus de la location. Ceux-ci consistent à la moitié des frais de publication.

- Délibération n°2024/01/03 – Chasse communale 2024-2033 : désignation de l'estimateur des dégâts de gibiers rouges

Le conseil municipal désigne Monsieur Rémy BIER, domicilié à SCHNECKENBUSCH, estimateur des dégâts de gibier rouge pour la Commune de BUHL-LORRAINE.

- Délibération n°2024/01/04 – Chasse communale 2024-2033 : répartition du produit de la chasse

Le conseil municipal décide de rémunérer la secrétaire de Mairie sur le montant du produit global de la chasse à raison de 6% des recettes et de déduire du produit de la chasse le montant des frais engendrés par l'utilisation du logiciel CHAZ.

- Délibération n°2024/01/05 : Subvention prévisionnelle à Castor Accueil – 1^{er} trimestre 2024

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention prévisionnelle d'un montant de 20 311€ à l'association CASTOR'ACCUEIL pour le 1^{er} trimestre 2024.

Le Maire,
Franck KLEIN

